



Les séances d'ostéopathie sont assurées par le Docteur vétérinaire **Véronique LAUDE** qui s'intéresse depuis toujours à la médecine manuelle (thèse de Doctorat vétérinaire sur la physiothérapie et la rééducation manuelle chez le chien). Véronique a suivi une formation de 3 ans en ostéopathie à Oniris (École vétérinaire de Nantes), et a obtenu en 2010 le Diplôme Inter-Écoles d'Ostéopathie vétérinaire. Elle propose des consultations spécifiques en ostéopathie pour les patients de la clinique Animalliance, ou référés par les confrères de la région. Véronique est la référente « prise en charge de la douleur » au sein de notre structure. Elle s'occupe de la mise en place des bonnes pratiques en lien avec le réseau vétérinaire CAP Douleur auquel adhère la clinique Animalliance.



Quels sont les tarifs ?

1^{ère} consultation : 80 euros

Séance de suivi : 65 euros.



13 Bd Denis Papin - 35500 Vitré

Tél. 02 23 55 22 38

contact@animalliance-veterinaire.fr

www.animalliance-veterinaire.fr

Exigence médicale et bien-être animal.



OSTÉOPATHIE

L'ostéopathie est une médecine manuelle non douloureuse qui prend en compte le corps dans sa **globalité**.

Elle se pratique sur toutes les espèces.

Le principe de l'ostéopathie consiste à redonner de la **mobilité** aux structures et aux organes pour améliorer ou restaurer leur fonction.

Découvrez dans ce document les bienfaits de l'ostéopathie pour vos animaux de compagnie.

L'ostéopathie est une médecine globale basée sur un échange entre l'animal, son propriétaire et le thérapeute.

Très appréciée car non douloureuse, elle peut être utilisée de façon curative, préventive ou palliative. Elle a donc une place de choix en pratique vétérinaire aux côtés des médecines plus « traditionnelles ».

Dénuée d'effets secondaires, l'ostéopathie améliore le bien-être général de tous les animaux, ainsi que les performances des animaux sportifs.

Les indications de l'ostéopathie sont très nombreuses



- **Troubles musculo-squelettiques** : boiteries, douleurs vertébrales, baisse de performance ou irrégularité des allures chez les animaux de sport
- Prévention de certains troubles apparaissant **pendant la croissance** : défaut d'aplomb, luxation des rotules
- **A la suite d'une chirurgie orthopédique** en complément de la rééducation fonctionnelle et de la physiothérapie
- **Affections neurologiques** : certaines formes d'épilepsie, de parésies
- **Troubles viscéraux fonctionnels** à l'origine de vomissements répétés, de toux chronique, de cystite idiopathique chez le chat, d'iléus paralytique chez le lapin et le cochon d'inde.
- **Certains troubles dermatologiques** comme le prurit cervico-facial du chat, certaines otites inflammatoires, les dermatites de léchage secondaires à des cervicalgies.
- Dans le cadre de la **prise en charge multimodale de la douleur**.

Comment se déroule une séance d'ostéopathie ?

La première consultation d'ostéopathie dure environ 1h30

Pour une consultation de suivi, comptez 1 heure.

La séance comprend toujours :

- **Un entretien préalable avec vous, le propriétaire**
- **L'examen de votre animal**

- Observation à distance et en mouvement
- Examen clinique général et orthopédique, avec si besoin la réalisation d'examen complémentaires
- Examen ostéopathique : ensemble de palpations et de tests de mobilité, qui permettent de caractériser les différentes dysfonctions de l'organisme et la façon dont elles sont liées.

- **Le traitement ostéopathique**

Selon le type de dysfonction et le patient, la vétérinaire utilise une ou plusieurs techniques manuelles en coopération avec l'animal. On observe généralement une réelle détente au fil de la séance.

- **Le temps de synthèse et les recommandations**

Après chaque séance, l'organisme se réorganise autour d'un nouvel état d'équilibre. Il est ainsi conseillé de laisser votre animal au repos pendant 2 à 3 jours. La réponse au traitement sera variable en fonction de l'âge de votre animal et de l'ancienneté des dysfonctions.

Comment s'organise le suivi en ostéopathie ?

La fréquence des séances d'ostéopathie dépend de l'indication et de la durée d'évolution de l'affection.

Généralement 2 séances à 3 semaines d'intervalle sont recommandées en première intention, afin de laisser au corps le temps de s'organiser autour d'un nouveau schéma corporel.

Sur les pathologies aiguës, cela peut généralement suffire.

Sur les pathologies chroniques ou évolutives (neuropathies, arthrose...) et en fonction de l'évolution, 2 à 4 séances par an sont conseillées.

Sur des lésions irréversibles (malformations, séquelles de traumatisme) ou lors de maladies évolutives (neuropathies), l'ostéopathie a une vocation palliative au sein d'une prise en charge pluridisciplinaire.

L'ostéopathie n'est pas indiquée lorsque l'intégrité des structures est dépassée : fractures, insuffisance aiguë d'un organe, phénomènes infectieux ou cancéreux. D'où l'importance de l'examen clinique « traditionnel » et parfois la réalisation préalable d'examens complémentaires par le vétérinaire référent.